

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW CODE 01

Michel Audet annonce des ajustements à diverses mesures fiscales et l'harmonisation à certaines dispositions du régime fiscal fédéral

Québec, le 20 décembre 2006 – Le ministre des Finances, M. Michel Audet, a annoncé aujourd'hui des ajustements à un ensemble de mesures fiscales. Ces ajustements, pour la plupart d'ordre technique, visent à améliorer la cohérence du régime fiscal, à assurer son intégrité et à reconnaître certaines situations particulières.

Le ministre a également annoncé certaines mesures d'harmonisation à la législation fiscale fédérale, dont celles relatives aux entités intermédiaires que sont les fiducies de revenu et les sociétés de personnes cotées à une bourse de valeur, et celles relatives au fractionnement des revenus de retraite.

Le Bulletin d'information 2006-6, rendu public aujourd'hui, expose en détail les modalités d'application des mesures annoncées. Il est possible de trouver ce document à l'adresse suivante : www.finances.gouv.qc.ca

- 30 -

Source : Michel Rochette
Attaché de presse
Cabinet du ministre des Finances
(418) 643-5270
www.finances.gouv.qc.ca